



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Innosuisse – Schweizerische Agentur
für Innovationsförderung**

Rapport de gestion 2018

Comptes annuels et Rapport annuel

Innosuisse
Agence suisse
pour l'encouragement de l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne



Comptes annuels Innosuisse

Liste des abréviations	3
Bilan.....	4
Compte de résultat.....	5
Tableau des flux de trésorerie.....	6
Tableau de variation des capitaux propres	7
Annexe.....	8
1. Activité opérationnelle	8
2. Principes régissant l'établissement des comptes	8
3. Gestion des risques financiers	13
4. Incertitudes liées aux estimations.....	14
Explications relatives au bilan	15
5. Liquidités.....	15
6. Créances résultant de livraisons et prestations	15
7. Créances résultant de transactions sans contrepartie directe	16
8. Autres créances	16
9. Comptes de régularisation d'actifs	17
10. Immobilisations corporelles	17
11. Immobilisations incorporelles.....	17
12. Engagements résultant de livraisons et prestations	18
13. Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe	18
14. Instruments financiers	19
15. Autres dettes	19
16. Comptes de régularisation de passifs	19
17. Provisions (sans engagements de prévoyance)	20
18. Engagements de prévoyance	21
Explications relatives au compte de résultat.....	27
19. Produits	27
20. Encouragement de l'innovation.....	28
21. Charges de personnel	29
22. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation.....	30
Autres explications	31
23. Engagements contractuels : contributions octroyées pour les périodes futures	31
24. Unités et parties liées	33
25. Information sectorielle	34
26. Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels	34

Liste des abréviations

AFF	Administration fédérale des finances
Al.	Alinéa
Art.	Article
CFC	Caisse fédérale de compensation
CHF	Franc suisse
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DBO	Defined benefit obligation
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
EMRP	European Metrology Research and Development Programme
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
EUR	Euro
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards (normes comptables internationales pour le secteur public)
KCHF	Milliers de francs suisses
KEUR	Milliers d'euros
LASEI	Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (RS 420.2)
LERI	Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1)
LFC	Loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (RS 611.0)
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OFPER	Office fédéral du personnel
OLOGA	Ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (RS 172.010.1)
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 18 avril 1984 (RS 831.441.1)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RPEC	Règlement du 15 juin 2007 de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RS 172.220.141.1)
SCI	Système de contrôle interne
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SG DEFR	Secrétariat général de l'économie, de la formation et de la recherche
TST	Transfert de savoir et de technologie
USD	Dollar américain



Bilan

(en KCHF)	Annexe	31.12.2018	01.01.2018
Liquidités	5	47'416	-
Créances résultant de livraisons et prestations	6	30	-
Créances résultant de transactions sans contrepartie directe	7	148	21
Autres créances	8	2'724	
Comptes de régularisation d'actifs	9	215	
Actif circulant		50'533	21
Immobilisations corporelles	10	-	
Immobilisations incorporelles	11	533	
Actif immobilisé		533	-
Total de l'actif		51'066	21
Engagements résultant de livraisons et prestations	12	526	
Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe	13	8'137	17
Autres dettes	15	269	
Comptes de régularisation de passifs	16	23	
Provisions à court terme	17	1'155	385
Capitaux de tiers à court terme		10'109	402
Engagements de prévoyance	18	6'084	5'878
Provisions pour primes de fidélité	17	158	175
Capitaux de tiers à long terme		6'241	6'052
Résultat de l'exercice		41'603	
Report des pertes / bénéfices		-7'478	-6'434
Réserves libres		700	
Réserves affectées		344	
Réserves de réévaluation des engagements de prévoyance	18	-455	
Capitaux propres		34'715	-6'434
Total du passif		51'066	21



Compte de résultat

(en KCHF)	Annexe	2018
Contribution financière de la Confédération		231'132
Contribution de la Confédération aux loyers		646
Fonds de tiers provenant d'organisations européennes		107
Autres revenus		997
Produits	19	232'882
Encouragement de projets d'innovation		-123'938
Entrepreneuriat fondé sur la science		-6'570
Mise en valeur du transfert de savoir et de technologie (TST)		-4'102
Diffusion de l'information		-857
Programmes d'encouragement thématiques		-38'238
Coopérations avec des organismes d'encouragement étrangers		-1'345
Encouragement de l'innovation	20	-175'050
Charges de personnel	17, 21	-9'510
Charges de biens et services	22	-6'074
Autres charges d'exploitation	22	-517
Amortissements	10, 11	-109
Charges de fonctionnement		-16'209
Résultat d'exploitation		41'623
Revenus financiers		1
Charges financières		-20
Résultat financier		-19
Résultat de l'exercice		41'603



Tableau des flux de trésorerie

(en KCHF)	Annexe	2018
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		
Résultat de l'exercice ¹		41'603
Postes du compte de résultat sans effet sur la trésorerie:		
Amortissements	10, 11	109
Variation des engagements de prévoyance	18	-249
Variation des autres provisions	17	752
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements à court terme:		
Variation des créances résultant de livraisons et prestations	6	-30
Variation d'engagements résultant de transactions sans contrepartie directe	7	-127
Variation des autres créances	8	-2'724
Variation des régularisations d'actifs	9	-215
Variation d'engagements résultant de livraisons et prestations	12	526
Variation d'engagements résultant de transactions sans contrepartie directe	13	8'120
Variation des autres dettes	15	269
Variation des régularisations de passifs	16	23
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'exploitation		48'058
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations corporelles	10	
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	11	-642
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-642
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-
Variation des liquidités		47'416
Liquidités au 1.1.	5	-
Liquidités au 31.12.		47'416

¹ Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts équivalent aux recettes et aux dépenses dans le bénéfice; ils font partie du flux de trésorerie nets provenant de l'activité opérationnelle.

Tableau de variation des capitaux propres

	Bénéfice / perte reporté(e)	Réserves libres	Réserves affectées	Réserves de réévaluation	2018
(en KCHF)					
État au 1er janvier	-6'434				-6'434
Résultat de l'exercice	41'603				41'603
Variation des engagements de prévoyance				-455	-455
Résultat global	35'170	-	-	-455	34'715
Attribution aux réserves	-2'200	700	1'500		-
Utilisation des réserves	1'156		-1'156		-
État au 31 décembre	34'126	700	344	-455	34'715

Les réserves 2017 accordées par le Parlement en juin 2018 à la CTI pour un montant de 2'200 KCHF ont été attribuées sur l'exercice 2018. Elles se composent de 700 KCHF de réserves libres et de 1'500 KCHF de réserves affectées sur projets informatiques.

Ces réserves ont été utilisées comme suit :

- La majorité des développements pour finaliser le projet Analytics a été réalisée sur 2018 et sera terminée en 2019. 705 KCHF de réserves ont été utilisées sur les 800 KCHF octroyées.
- Le projet ERP est terminé, le coût total du projet s'est élevé à 366 KCHF et les réserves affectées de 300 KCHF ont été intégralement utilisées.
- L'avancement du projet Reporting est d'environ 50%, il se poursuit sur 2019. 151 KCHF de réserves ont été utilisées sur les 300 KCHF octroyées.
- Le projet Archivage a été reporté faute de ressources disponibles. Les réserves affectées de 100 KCHF seront utilisées d'ici fin 2020.

Les réserves de réévaluation concernent les variations des engagements nets de prévoyance avec effet sur les fonds propres et sont détaillées dans l'annexe 18.

L'article 19 de la LASEI autorise Innosuisse à constituer des réserves à hauteur de 10% de son budget de l'année (232'681 KCHF en 2018). Les réserves libres et affectées s'élèvent à 1'044 KCHF au 31 décembre 2018.

La proposition d'affecter 22'156 KCHF aux réserves libres et de reporter le solde de 11'515 KCHF sur l'exercice suivant sera soumise au Conseil fédéral.

Ces montants permettront à Innosuisse de garantir le financement de l'encouragement de l'innovation en 2019 et 2020. Au cours de ces deux années, on peut s'attendre à un nombre nettement plus important de demandes de projets d'innovation. Ces fonds supplémentaires permettront de garantir un montant correspondant aux années précédentes (à l'exclusion de l'année exceptionnelle 2018). Dans les « Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) pendant les années 2018 à 2020 », le Conseil fédéral a fixé à Innosuisse l'objectif financier de financer ses activités au moyen des sources de financement prévues dans la loi (subventions fédérales, libéralités de tiers, remboursements) et obtienne au moins un résultat équilibré pendant la durée de validité des présents objectifs stratégiques. L'approche proposée est conforme à cet objectif.

Annexe

1. Activité opérationnelle

L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique, qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Elle a son siège à Berne. La mission, l'organisation, les organes et les instruments d'Innosuisse sont définis par la loi (Loi sur Innosuisse, LASEI). Les tâches d'Innosuisse consistent à encourager l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Aujourd'hui, la clef de la réussite économique réside dans l'association du savoir, de l'expérience, de la recherche et du développement. Innosuisse promeut de manière ciblée la collaboration entre science et marché à travers des projets d'innovation, le réseautage, la formation et le coaching.

2. Principes régissant l'établissement des comptes

Introduction

Les présents comptes annuels d'Innosuisse sont conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

La préparation des états financiers s'appuie sur l'art. 17, al. 2 LASEI et le manuel financier d'Innosuisse, qui définissent les principes comptables. Cela constitue la base de l'ensemble du processus comptable, avec l'art. 18 LASEI.

Innosuisse est soumise au principe de la consolidation globale selon l'art. 55 de la loi sur les finances (LFC).

Les présents comptes annuels sont un bouclage individuel portant sur l'exercice comptable allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La date de clôture est le 31 décembre 2018.

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF).

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de francs (KCHF). Les écarts minimes sont dus aux arrondis.

Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Application de normes nouvelles ou modifiées

Les changements de principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective ne soit pas expressément prescrite. Lorsqu'une norme est appliquée avant la date de son application obligatoire, ce fait est divulgué.

Les nouvelles normes IPSAS suivantes, qui ont été publiées mais n'entreront en vigueur qu'ultérieurement, ne sont pas appliquées par anticipation dans les présents comptes annuels:

- IPSAS 41 Financial instruments (entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2022)
- IPSAS 40 Public sector combinations (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

Leurs effets sur les comptes annuels sont analysés systématiquement. Il n'existe aucune autre modification ou interprétation qui n'est pas encore applicable de manière contraignante et aurait un effet notable sur les comptes d'Innosuisse.



Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers et les placements à terme d'une durée maximale de 90 jours à compter de la date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en euros sont évalués au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de livraisons et prestations sont des créances avec contrepartie directe.

Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de transactions sans contrepartie directe

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les demandes de restitution de mesures d'encouragement ainsi que les créances envers les organisations européennes pour des contrats conclus avec ces organismes dans le cadre des mesures d'encouragement de l'innovation.

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

Le seuil d'inscription à l'actif se situe à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 – 8

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de production. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service et en fonction de la durée d'utilisation attendue.

Dans le cas d'un logiciel acheté avec une forte proportion de développements spécifiques, les prestations internes et les coûts externes de la phase de conception et de réalisation des projets correspondants sont activés si les limites d'inscription à l'actif et de matérialité applicables sont atteintes. Le seuil d'inscription à l'actif pour les immobilisations incorporelles acquises se situe à 100 KCHF. Les coûts totaux du projet (coûts d'acquisition, coûts de fabrication) sont déterminants. Les dépenses en immobilisations incorporelles inférieures à ce montant sont comptabilisées dans le compte de résultat. Si le seuil d'inscription à l'actif est atteint, la deuxième étape consiste à identifier les coûts externes qui peuvent être



immobilisés. Ces coûts sont activés même s'ils n'atteignent pas eux-mêmes le seuil d'inscription à l'actif. En outre, certaines prestations internes peuvent être activées. Etant donné que, dans le cas des immobilisations incorporelles acquises, les travaux propres capitalisables sont toujours inférieurs à 25% du total des coûts capitalisables, ceux-ci ne sont activés que s'ils sont significatifs dans le cadre d'un grand projet, ce qui est le cas au-delà de 100 KCHF (seuil de matérialité).

Toutes les activités qui peuvent être affectées aux tâches suivantes peuvent être activées :

Phase de conception:

- représentation complète du système à partir de la solution adoptée;
- évaluation des sous-systèmes critiques;
- évaluation des produits finis et intégration des produits finis choisis dans le concept;
- décision relative aux variantes de concept possibles et au concept dans son ensemble d'un point de vue technique, organisationnel et économique.

Phase de réalisation:

- élaboration des spécifications finales au sein du cadre défini par le concept;
- décision relative au plan de migration et élaboration du processus de migration;
- élaboration du système prêt pour l'introduction sur la base des spécifications du système;
- préparation de l'introduction.

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Software	Logiciel standard 3 ans
	Logiciel spécifique (3 à 5 ans)
Immobilisations en construction (immobilisations incorporelles)	Pas d'amortissement

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année. Dans des cas exceptionnels, les logiciels informatiques peuvent avoir une durée d'utilisation inférieure à 3 ans. C'est particulièrement le cas si, lors de l'activation d'un composant du logiciel, son remplacement par un nouveau logiciel est déjà planifié et programmé.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations sont indiqués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe

Les engagements résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les engagements envers les universités, hautes écoles, PME, startup et autres bénéficiaires de mesures d'encouragement de l'innovation d'Innosuisse pour des contrats conclus avec ces organismes.

Innosuisse reconnaît les charges d'encouragement de l'innovation dès que la documentation nécessaire à la valorisation de l'obligation est parvenue à Innosuisse et que la sortie de



ressources est irrévocable. Les financements accordés sont présentés dans les annexes en tant qu'engagements contractuels.

Les engagements en euros dans le cadre de projet cofinancés par des organisations européennes sont comptabilisés durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évalués à la date de clôture au taux alors applicable.

Provisions

Les provisions sont des engagements résultant d'événements passés qui entraînent vraisemblablement une sortie de fonds et dont la sortie de fonds peut être estimée avec fiabilité. Le montant à comptabiliser en tant que provision correspond à la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire pour honorer l'engagement actuel à la date de clôture.

Provisions liées aux engagements de prévoyance

Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Innosuisse fait partie de la caisse de prévoyance de la Confédération. Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs d'Innosuisse concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 3 RPEC): un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la classe salariale 23 et un plan pour cadres pour les collaborateurs à partir de la classe salariale 24. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). Innosuisse n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Elle s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

La comptabilisation des plans de prévoyance à prestations définies est complexe parce que l'évaluation des engagements et des charges requiert des hypothèses actuarielles, et parce qu'il peut y avoir des bénéfices actuariels ou des pertes actuarielles. En outre, les engagements sont évalués sur une base actualisée, car ils doivent être payés plusieurs années après que le travail a été fourni par l'employé.

Les provisions comptabilisées sur la base des plans de prévoyance à prestations définies découlent de la valeur actuelle des engagements de prévoyance à la date de clôture, déduction faite de la juste valeur de la fortune de prévoyance. L'évaluation actuarielle des provisions pour la prévoyance vieillesse est effectuée par des experts en actuariat indépendants à chaque date de clôture au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, également appelée méthode PUC (Projected Unit Credit Method), prescrite dans la norme IPSAS 39 (avantages du personnel). Cette méthode tient compte des rentes et des droits acquis connus à la date de clôture, ainsi que des futures augmentations attendues des salaires et des rentes.

La fortune de prévoyance correspond à la valeur de marché de la fortune de la caisse de prévoyance calculée à la date de clôture, déduction faite des engagements à court terme.

La valeur actualisée de l'engagement en termes de prestations définies (Defined Benefit Obligation, DBO) est calculée sur la base d'un paramètre de calcul réaliste et applicable (hypothèses actuarielles). S'agissant des plans de prévoyance à prestations définies, les bénéfices actuariels et les pertes actuarielles découlant des variations non attendues des engagements de prévoyance ainsi que des variations des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, dans les périodes où ils sont réalisés. Les charges liées aux services rendus à compenser ultérieurement, les bénéfices actuariels



ou les pertes actuarielles découlant de liquidations de plans, ainsi que les modifications, les réductions ou les liquidations du plan de prévoyance doivent être immédiatement comptabilisés avec incidence sur le résultat. Les intérêts nets des dotations pour provisions compris dans les charges de pension (charges d'intérêts pour les engagements de prévoyance et revenus attendus provenant de la fortune de prévoyance) sont comptabilisés dans les charges de personnel.

Les engagements et les coûts de prévoyance sont évalués au moyen de la méthode du partage de risque (risksharing method). Cela signifie que les contributions de l'employé attendues sont considérées dans les calculs comme des prestations négatives (selon la norme IPSAS 39 §72).

Provisions liées aux primes de fidélité

Une prime de fidélité est octroyée après dix années de travail auprès d'Innosuisse. Elle est fixée d'après le montant du salaire prévu lorsque la prime sera effectivement due. Elle consiste:

- en la moitié du salaire mensuel après dix années de travail;
- en la moitié du salaire mensuel après quinze années de travail;
- en un salaire mensuel après 20 années de travail ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de travail.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode PUC. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Conversion des monnaies étrangères

Innosuisse utilise le cours de change de l'euro et du dollar fixé par la Trésorerie fédérale pendant tout l'exercice comptable.

Les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le 31 décembre. Les différences de change supérieures à 1000 CHF qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières. Les positions non monétaires sont converties au cours en vigueur le jour de la transaction.

Produits

Contributions de la Confédération sans contrepartie directe

Lors d'une opération sans contrepartie directe, une organisation obtient la valeur d'une autre organisation sans que cette prestation soit directement indemnisée par une prestation d'un montant similaire. Une partie des contributions de la Confédération entre dans cette définition.

Les contributions de la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 18, al. 1 et 2, et 19 à 24, ainsi qu'à l'art. 28, al. 2 LERI. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année pour laquelle le versement a été assuré. Ce versement comprend un montant pour le loyer du bâtiment dont s'acquitte Innosuisse auprès de l'OFCL.

Fonds de tiers pour l'encouragement de l'innovation

Innosuisse obtient des organismes européens des contributions affectées qui ont pour but



l'encouragement de l'innovation. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon la nature des contributions, celles-ci peuvent être qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie directe. La comptabilisation des produits dépend de l'existence d'une obligation de prestation ou de remboursement. Les revenus résultant de transactions sans contrepartie directe (IPSAS 23) sont comptabilisés lorsqu'une créance devient irrévocable et lorsque l'entrée de ressources est probable. En règle générale, l'obligation de prestation est présente et le revenu est comptabilisé sur l'exercice en fonction de l'avancement du projet et sur la base des ressources consommées.

Résultat financier

Les différents postes du résultat financier doivent être comptabilisés selon le principe du produit brut. Cela signifie que les bénéfices et les pertes ne peuvent pas se compenser réciproquement.

Plusieurs particularités des normes IPSAS 28 et 29 ne sont pas applicables parce qu'Innosuisse ne possède que des liquidités et des comptes auprès de Postfinance et de la Confédération. Il n'y a notamment aucune opération à terme, aucun titre, aucune participation et aucun dérivé.

3. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont minimes pour Innosuisse, pour les raisons suivantes:

- Les indemnités allouées par la Confédération représentent une grande partie des moyens financiers.
- Innosuisse ne dispose d'aucun instrument financier dérivé et n'effectue aucune opération de couverture.
- Innosuisse ne détient aucune participation dans d'autres entreprises.

Appréciation du risque

Innosuisse procède à une analyse des risques stratégiques, opérationnels, financiers ainsi que des dangers liés à la gestion des risques. Les risques sont examinés et adaptés au moins une fois par année. Innosuisse dispose en outre d'un système de contrôle interne (SCI) chargé de gérer les risques financiers.

Les membres du Comité d'audit et de conformité ont été informés de la structure et des processus de gestion des risques au printemps et à l'automne 2018. Le premier rapport complet sur les risques pour Innosuisse sera présenté au Conseil d'administration au printemps 2019.

Risques de marché

Risque de change

Innosuisse possède un compte en euros, sur lequel sont versés les fonds de tiers reçus en euros et pour lesquels les engagements seront payés en euros. Le risque de change est de fait inexistant pour les programmes européens.

Une analyse de sensibilité relative aux fluctuations du cours de l'euro n'est de ce fait pas nécessaire.

Risque de cours

Innosuisse n'est exposée à aucun risque de cours. Elle ne possède pas de placements



financiers, de stocks ou d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit et de défaillance

La majeure partie des ressources financières d'Innosuisse provient des contributions fédérales. En outre, les liquidités sont investies sans risque auprès de la Confédération. Les partenaires de recherche qui ne procéderaient pas au remboursement des restitutions demandées seraient identifiés et, dans la mesure du possible, l'approbation de paiements pour d'autres projets si nécessaire serait bloquée.

Aucune provision statistique pour créances douteuses n'est constituée, car les activités d'exploitation d'Innosuisse n'entraînent pas de risque important de défaut de paiement des créances.

Risque de liquidité

Innosuisse dispose de réserves de liquidités suffisantes. En cas de manque de liquidités, l'art. 20, al. 2 LASEI prévoit que la Confédération accorde des prêts à Innosuisse aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité.

Il existe des sorties de fonds brutes pour les engagements résultant de livraisons et de prestations, les autres engagements et les comptes de régularisation de passifs. Elles sont échues au cours des six prochains mois. Les paiements anticipés des clients n'entraînent en règle générale aucune sortie de fonds.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

Innosuisse n'a actuellement aucun engagement portant intérêt.

C'est pourquoi il est pour l'instant possible de renoncer à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt.

Toutes les liquidités sont placées auprès de la Poste ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

Objectifs des réserves et des capitaux propres d'Innosuisse

Le Conseil fédéral peut, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, autoriser la constitution de réserves particulières à la demande du Conseil d'administration afin de pouvoir s'adapter à la fluctuation de la demande annuelle, en particulier pour les projets d'innovation, et pouvoir honorer le paiement des engagements résiduels des années précédentes même en cas de forte demande. Un bénéfice qui n'est pas utilisé pour la constitution d'éventuelles réserves selon l'art. 19 LASEI est inscrit dans le report des pertes et bénéfices.

4. Incertitudes liées aux estimations

L'établissement d'un bilan conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influencent les montants d'actifs et d'engagements comptabilisés ainsi que la publication de créances conditionnelles et d'engagements conditionnels à la date de clôture. D'importantes estimations sont par exemple effectuées lors du calcul des provisions et des engagements de prévoyance. Bien que ces estimations découlent des connaissances de la direction quant aux événements actuels et aux mesures qu'Innosuisse pourrait être amené à prendre à l'avenir, il est possible que les résultats effectivement atteints s'écartent de ces estimations.



Explications relatives au bilan

5. Liquidités

	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
Compte postal	44'399	
Compte auprès de l'AFF	3'000	
Compte postal détenu en EUR (contre-valeur en CHF)	17	
Total des liquidités	47'416	-

L'avoir en euros auprès de la Poste correspond à une valeur de 16 KEUR. L'impact de l'évaluation au taux de clôture EUR/CHF a été vérifié. Il n'y a pas eu de correction d'évaluation au 31 décembre 2018 car le montant était inférieur à 1 KCHF.

Les liquidités ne présentent aucune restriction du droit de disposer.

6. Créances résultant de livraisons et prestations

	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
Créances au sein du périmètre de consolidation de la Confédération	30	
Total des créances résultant de livraisons et de prestations	30	-

	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
Non échues	30	
Échues depuis 1 à 30 jours		
Échues depuis 31 à 90 jours		
Échues depuis plus de 90 jours		
Total des créances résultant de livraisons et prestations (brut)	30	-
- Corrections de valeur		
Total des créances résultant de livraisons et prestations (net)	30	-

Il s'agit d'une créance envers l'Office fédéral de l'énergie.



7. Créances résultant de transactions sans contrepartie directe

Les créances ouvertes résultant de mesures d'encouragement de l'innovation sont toutes libellées en francs suisses.

Créances résultant de mesures d'encouragement (en KCHF)	31.12.2018	01.01.2018
Restitutions au sein du périmètre de consolidation de la Confédération	-	4
Autres créances au sein du périmètre de consolidation de la Confédération		17
Restitutions auprès d'autres partenaires de recherche	148	0
Total des créances résultant de transactions sans contrepartie directe	148	21
	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
Non échues		
Échues depuis 1 à 30 jours	148	17
Échues depuis 31 à 90 jours		4
Échues depuis plus de 90 jours		
Total des créances (brut)	148	21
- Corrections de valeur		
Total des créances résultant de transactions sans contrepartie directe (net)	148	21

Il n'y a pas eu de perte sur débiteurs au cours de l'exercice.

Le risque de défaut de crédit maximal correspond à la valeur comptable déclarée.

Au 31 décembre 2018, l'Université de Zürich a une créance ouverte de 148 KCHF.

8. Autres créances

	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
Créances envers les assurances sociales	51	
Créances envers les salariés et les organes de milice	5	
Créances diverses au sein du périmètre de consolidation de la Confédération	2'219	
Créances diverses	449	
Total des autres créances (brut)	2'724	-
- Corrections de valeur		
Total des autres créances (net)	2'724	-

La créance envers le personnel provient d'indemnités versées à 2 experts en décembre et dont la restitution a été demandée.

Les créances dans le périmètre de consolidation sont constituées des 2'200 KCHF dus par le DEFR pour les réserves 2017 de la CTI et par l'AFF pour la créance du bilan d'ouverture relative au solde des contributions de l'Union Européenne (programme ERA-Net Woodwisdom).

Les créances diverses ont pour origine 3 paiements erronés effectués au dernier trimestre et dont la restitution a été demandée.



9. Comptes de régularisation d'actifs

	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
Charges payées d'avance	54	
Prestations d'assurances sociales à recevoir	58	
Produits à recevoir, autres recettes non financières	104	
Total des comptes de régularisation d'actifs	215	-

Innosuisse a versé fin 2018 l'acompte 2019 à la SUVA pour 54 KCHF.

Les prestations d'assurances sociales à recevoir sont les indemnités journalières maladie à verser par l'assurance perte de gains.

Les produits à recevoir de 104 KCHF correspondent à une créance en monnaie étrangère de 90 KEUR dans le cadre du financement européen de certaines activités du réseau Enterprise Europe Network.

10. Immobilisations corporelles

Innosuisse ne possède aucune immobilisation corporelle et il n'y a pas de commandes en cours pour des immobilisations corporelles.

11. Immobilisations incorporelles

	ERP (Finances, RH)	Analytics (encouragement de l'innovation)	2018
(en KCHF)			
Coûts d'acquisition			
1.1.			
Entrées	151	490	642
Sorties			
31.12.	151	490	642
Amortissements cumulés			
1.1.			
Amortissements	21	88	109
Sorties			
31.12.	21	88	109
Valeur comptable nette au 31.12.	131	402	533

Innosuisse dispose de 2 applications informatiques de valeur créées sous la CTI avec les projets CTI-Analytics et CTI-Next. La CTI a comptabilisé ces coûts à 100% en charges. Pour cette raison, aucune valeur n'a été comptabilisée au 01.01.2018. Les coûts sont désormais capitalisés chez Innosuisse conformément à la réglementation IPSAS.

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas d'immobilisations incorporelles qui ne soient pas encore en exploitation.

Aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.



12. Engagements résultant de livraisons et prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
CHF	526	
Total des engagements résultant de livraisons et de prestations	526	-
	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
Dettes dans le périmètre de consolidation de la Confédération	83	
Dettes envers coaches et mentors	37	
Autres dettes fournisseurs	407	
Total des engagements résultant de livraisons et de prestations	526	-

Les dettes dans le périmètre de consolidation de la Confédération se composent de 49 KCHF de frais informatiques envers l'OFIT, de 25 KCHF envers le CDF, de 8 KCHF de frais de formation envers l'OFPER et de 1 KCHF de frais de voyage envers le DFAE.

13. Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe

Tous les engagements résultant de mesures d'encouragement de l'innovation sont en CHF.

	31.12.2018	01.01.2018
(en KCHF)		
Dettes dans le périmètre de consolidation de la Confédération	1'586	
Dettes envers d'autres partenaires de recherche	6'534	
Dettes diverses résultant de transactions sans contrepartie directe	17	17
Total engagements résultant de transactions sans contrepartie directe	8'137	17

Les dettes dans le périmètre de consolidation de la Confédération et envers d'autres partenaires de recherche correspondent aux paiements validés fin décembre 2018 et dont le règlement effectif a été effectué début janvier 2019. Les dettes dans le périmètre de consolidation de la Confédération se composent de 614 KCHF envers l'EPFL, 828 KCHF envers l'ETH Zurich, 109 KCHF envers l'EMPA et de 36 KCHF envers l'institut Paul Scherrer.

Les dettes diverses correspondent aux fonds du programme ERA-Net Woodwisdom d'une valeur de 15 KEUR qui devront être remboursés dès validation du rapport final.



14. Instruments financiers

Classes et catégories d'instruments financiers : valeur comptable et juste valeur

(en KCHF)	Prêts et Créances	Engagements financiers	Total Valeur comptable	Total Juste valeur
31.12.2018				
Liquidités	47'416		47'416	47'416
Créances résultant de livraisons et de prestations	30		30	30
Créances résultant de transactions sans contrepartie directe	148		148	148
Autres créances	2'724		2'724	2'724
Comptes de régularisation d'actifs	162		162	162
Engagements résultant de livraisons et de prestations		526	526	526
Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe		8'137	8'137	8'137
Autres engagements		269	269	269
Comptes de régularisation de passifs		23	23	23

Compte-tenu de la courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme, des créances ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de la juste valeur.

Il n'y a pas de différence de conversion des liquidités.

15. Autres dettes

(en KCHF)	31.12.2018	01.01.2018
Engagements envers les assurances sociales	119	
Engagements envers les institutions de prévoyance	130	
Comptes courants envers des tiers	-	
Autres engagements courants	21	
Total autres engagements	269	-

Les autres engagements courants se composent de 16 KCHF d'indemnités restant à verser à des organes de milice et de 5 KCHF d'impôt à la source.

16. Comptes de régularisation de passifs

(en KCHF)	31.12.2018	01.01.2018
Factures non parvenues	23	
Total des comptes de régularisation de passifs	23	-

Il s'agit des frais du Contrôle des Finances pour la révision finale.



17. Provisions (sans engagements de prévoyance)

Provisions à court terme (en KCHF)	Congés et heures supplémentaires	Autres	2018	2017
État initial au 1.1.	385	-	385	
Constitution (charge)	346	480	826	
Dissolution (produit)			-	
Reprise de collaborateurs	19		19	
Utilisation	-76		-76	
État final au 31.12.	675	480	1'155	-

Provisions à long terme (en KCHF)	Primes de fidélité	Autres	2018	2017
État initial au 1.1.	175		175	
Constitution (charge)			-	
Dissolution (produit)	-1		-1	
Reprise de collaborateurs			-	
Utilisation	-16		-16	
État final au 31.12.	158	-	158	-

Le droit aux vacances, à l'horaire mobile et aux heures supplémentaires a été déterminé et provisionné au 31 décembre 2018 sur la base des salaires individuels.

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IPSAS 39.

Les autres provisions correspondent à un dossier litigieux pour lequel Innosuisse a fait recours à un avocat.



18. Engagements de prévoyance

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes d'Innosuisse sont assurés auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération. Ce fonds de pension est affilié à l'institution collective "Caisse fédérale de pensions PUBLICA" (PUBLICA).

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose ainsi du même nombre de représentants pour les employés et les employeurs.

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. Il est composé de six représentants de l'employeur et de six représentants des employés des unités administratives.

Plans de prévoyance

Conformément à la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance relève de la catégorie des régimes à prestations définies (defined benefit).

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de la Confédération, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et des salariés représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est perçue pour couvrir les risques de décès et d'invalidité. Cette prime de risque et les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital.

Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60% du salaire assuré.

Les modifications et les réductions de plans de prévoyance (coût des services passés) sont imputées directement au compte de résultat, dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis et ce, dans la période au cours de laquelle elles surviennent.



Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses affiliées (avec le même profil de placement).

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques de placement. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement, en veillant à ce que les prestations réglementaires puissent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à l'Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération peut modifier en tout temps les conditions de financement (cotisations et prestations futures). Tant que subsiste un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations sur-obligatoires. Selon le calcul fixé à l'annexe de l'OPP 2, le taux de couverture de la caisse de prévoyance de la Confédération était de 106,0% au 31 décembre 2017 (101,9% au 31.12.2016).



(en KCHF)

Engagements de prévoyance	31.12.2018	01.01.2018
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	22'288	22'099
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	-16'204	-16'221
Engagements de prévoyance inscrits au bilan au 31.12.	6'084	5'878
Charges de prévoyance	2018	
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'077	
Modifications du plan (coût négatif des services passés suite au recalcul)	-627	
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	68	
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	-50	
Coûts administratifs	8	
Charges de prévoyance nettes (y. c. charges d'intérêt) inscrites au compte de résultat	475	
Cotisations futures de l'employeur/des employés	2019	
Cotisations futures de l'employeur	720	
Cotisations futures des employés	448	
Réévaluation des engagements et de la fortune de prévoyance	2018	
Modifications des hypothèses financières	-193	
Modifications des hypothèses démographiques	-160	
Ajustements fondés sur l'expérience	169	
Gains / pertes actuariel(le)s	-184	
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	639	
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	455	



(en KCHF)

Evolution de la valeur actuelle des engagements de prévoyance

	2018
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1.	22'099
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'077
Charges d'intérêt sur les engagements de prévoyance	68
Prestations perçues et versées	-597
Cotisations des employés	453
Gains / pertes actuariel(le)s	-184
Modifications du plan (coût négatif des services passés suite au recalcul)	-627
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	22'288

Durée moyenne pondérée de la valeur actuelle des engagements de prévoyance

	31.12.2018	01.01.2018
Durée moyenne pondérée des engagements en années	17.6	18.1
pour les assurés actifs	17.9	18.4
pour les rentiers	14.5	14.9

Evolution de la fortune de prévoyance

	2018
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 1.1.	16'221
Revenus d'intérêt de la fortune de prévoyance	50
Cotisations de l'employeur	724
Cotisations des employés	453
Prestations perçues et versées	-597
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	-639
Frais administratifs	-8
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	16'204

La charge réelle sur l'exercice s'élève à 589 KCHF. Le coût négatif des services passés de 627 KCHF correspond à la baisse du taux de conversion, partiellement compensée par les mesures de compensation mais qui réduit la valeur actuelle des engagements de prévoyance de près de 3%.



(en KCHF)

Variation des engagements de prévoyance nets	31.12.2018	
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	5'878	
Charges de prévoyance nettes (y.c. intérêts) au compte de résultat	475	
Montants saisis directement dans les capitaux propres	455	
Cotisations de l'employeur	-724	
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	6'084	
Structure des placements de la fortune de prévoyance - coté	31.12.2018	01.01.2018
Marché monétaire	2.88%	1.70%
Emprunts de la Confédération	6.00%	5.69%
Autres emprunts en CHF	11.63%	11.14%
Emprunts d'État en devises étrangères	25.47%	26.38%
Emprunts d'entreprise en devises étrangères	12.94%	14.19%
Hypothèques	0.33%	0.36%
Actions	28.78%	30.58%
Objets immobiliers	1.16%	0.15%
Matières premières	2.07%	2.13%
Autres		
Total coté	91.26%	92.32%
Structure des placements de la fortune de prévoyance - non coté	31.12.2018	01.01.2018
Objets immobiliers	5.69%	5.27%
Matières premières		
Autres	3.05%	2.41%
Total non coté	8.74%	7.68%

Le placement de la fortune de prévoyance est effectué conformément à la stratégie de placement définie par PUBLICA. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

Données actuarielles	31.12.2018	01.01.2018
Taux d'actualisation au 1.1.	0.30%	0.20%
Taux d'actualisation au 31.12.	0.30%	0.30%
Taux d'intérêt projeté de l'avoir de vieillesse au 31.12.	0.30%	0.50%
Évolution des salaires à venir	0.50%	0.50%
Évolution des rentes à venir	0.00%	0.00%
Espérance de vie à 65 ans, hommes (nombre d'années)	22.50	22.38
Espérance de vie à 65 ans, femmes (nombre d'années)	24.54	24.43
Bases techniques	BVG2015 GT	BVG2015 GT

Le taux d'actualisation se base sur les taux d'intérêt au comptant des obligations de la Confédération, qui sont publiés mensuellement par la Banque nationale suisse.



(en KCHF)

Analyse de sensibilité - Hypothèse de hausse	31.12.2018	01.01.2018
Taux d'actualisation (modification +0,25 %)	-941	-959
Taux d'intérêt projeté pour l'épargne retraite (+0,25%)	257	281
Évolution des salaires (modification +0,25 %)	163	159
Évolution des rentes (modification +0,25 %)	670	684
Espérance de vie à 65 ans (modification +1 an)	457	462

Analyse de sensibilité - Hypothèse de baisse	31.12.2018	01.01.2018
Taux d'actualisation (modification -0,25 %)	1'016	1'035
Taux d'intérêt projeté pour l'épargne retraite (-0,25%)	-254	-275
Évolution des salaires (modification -0,25 %)	-165	-149
Évolution des rentes (modification -0,25 %)	-633	-646
Espérance de vie à 65 ans (modification -1 an)	-398	-464

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restant inchangés.

Le taux d'actualisation et le taux d'intérêt projeté a augmenté de 0,25 point de pourcentage, et les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont baissé d'autant. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Composantes de la répartition des engagements de prévoyance	31.12.2018	01.01.2018
Valeur actuelle au 31 décembre pour les assurés actifs	20'436	20'204
Valeur actuelle au 31 décembre pour les rentiers	1'852	1'895
Valeur actuelle au 31 décembre pour les rentes différées	-	-



Explications relatives au compte de résultat

19. Produits

(en KCHF)	2018
Contribution financière	231'132
Contribution aux loyers	646
Contribution financière de la Confédération	231'778
Fonds de tiers provenant d'organisations européennes	107
Produits des fonds de tiers	107
Réseau Enterprise Europe Network (convention avec le SEFRI)	900
Locations de places de stationnement aux employés	2
Redistribution de la taxe CO2	7
Revenus divers	88
Autres revenus	997
Produits nets	232'882

La contribution financière de la Confédération comprend 228'931 KCHF selon le budget 2018 approuvé par le Parlement, ainsi que 2'200 KCHF correspondant au transfert des réserves CTI accordées en juin 2018.

La contribution pour les frais de loyer d'un montant de 646 KCHF sert à couvrir les frais de location d'Innosuisse pour l'utilisation de l'immeuble situé à l'Einsteinstrasse 2 à Berne (propriété de la Confédération) et le recours aux prestations de gestion de l'OFCL. Les loyers sont comptabilisés dans les charges de biens et services.

Les fonds de tiers provenant d'organisations européennes comprennent 104 KCHF pour certaines activités du réseau Enterprise Europe Network ainsi que 3 KCHF pour la coordination d'ERA-Net ForestValue.

Innosuisse bénéficie d'un financement annuel de 900 KCHF du SEFRI pour les tâches liées à la participation de la Suisse au réseau Enterprise Europe Network. Il sert principalement à couvrir les charges de personnel.

Les autres revenus se composent de 58 KCHF d'indemnités journalières maladie à verser par l'assurance perte de gains, de 20 KCHF d'une facture payée à double en 2017 et de 10 KCHF de frais de formation et d'abonnement général CFF remboursés par des salariés à leur départ.



20. Encouragement de l'innovation

	2018
(en KCHF)	
Contributions à des projets d'innovation réalisés:	
- avec des partenaires chargés de la mise en valeur	105'853
- sans partenaire chargé de la mise en valeur	7'175
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	521
Contribution aux coûts de recherche indirects	10'389
Encouragement de projets d'innovation	123'938
Actions de sensibilisation et de formation	3'720
Bons pour un coaching	1'658
Offres d'information et de conseil	1'192
Encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science	6'570
Bons pour un mentoring dans le domaine de l'innovation	395
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	3'305
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	401
Mise en valeur du transfert de savoir et de technologie (TST)	4'102
Diffusion de l'information	857
Recherche énergétique (SCCER et Joint Activities)	30'059
Bridge (programme commun avec le FNS)	8'179
Exécution de programmes d'encouragement thématiques	38'238
Réseau Enterprise Europe Network	795
Programmes bilatéraux et multilatéraux	550
Coopérations avec des organismes d'encouragement étrangers	1'345
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	175'050

Ces montants d'encouragement sont nets des demandes de restitution d'un total de 1'572 KCHF: 1'319 KCHF pour les projets d'innovation, 191 KCHF pour SCCER et 62 KCHF pour les Joint Activities.

Il n'y a pas eu de dépenses en 2018 pour l'encouragement de la relève. Suite à un examen préliminaire ayant révélé le potentiel de chevauchement d'instruments de soutien de diverses organisations de même que la possibilité que l'instrument sous sa forme actuelle puisse ne pas répondre aux besoins des personnes hautement qualifiées, le Conseil d'Administration a décidé d'approfondir l'étude des besoins en matière d'encouragement dans un premier temps, avant de mettre l'instrument sur pied tel qu'il est décrit dans la LERI. Cet examen approfondi

se déroulera dans le courant de l'année 2019 et selon les résultats, culminera avec la mise sur pied du nouveau programme.

21. Charges de personnel

	2018
(en KCHF)	
Charges salariales Secrétariat	5'423
Indemnités du conseil d'administration	119
Indemnités du conseil de l'innovation et des expert(e)s	1'735
Total des charges salariales et honoraires	7'277
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	457
Autres prestations sociales	609
Total des charges sociales	1'066
Variation des provisions Vacances Heures supplémentaires	270
Variation des provisions pour primes de fidélité	-17
Variation des provisions Cas juridiques	480
Total des variations de provisions RH	733
Personnel temporaire	207
Formation continue	15
Remboursement des frais du Conseil d'administration	18
Remboursement des frais du Conseil de l'innovation	21
Remboursement des frais des expert(e)s	54
Autres charges de personnel Secrétariat (notes de frais, annonces)	119
Total autres charges de personnel	435
Total charges de personnel	9'510

Le personnel compte 47,3 équivalents temps plein (excepté les apprentis et les stagiaires) au 31 décembre 2018.

La provision pour cas juridiques correspond à un dossier litigieux pour lequel Innosuisse a fait recours à un avocat.

Les autres charges du personnel comprennent 70 KCHF de frais d'annonces des postes à pourvoir, le solde étant essentiellement constitué des frais de déplacement.

22. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

(en KCHF)	2018
Loyer et charges annexes	681
Développement et charges de conseil informatique	1'580
Maintenance et support informatique, infrastructure bureautique	1'070
Total des charges informatiques	2'650
Charges de conseil et de management liées à la recherche et à l'innovation	1'356
Charges de conseil à caractère de frais généraux	1'386
Total des charges de conseil et de management	2'742
Total des charges de biens et services	6'074
Assurances dommages	10
Traductions et autres prestations de service externes	330
Matériel de bureau et dépenses d'exploitation diverses	177
Total des autres charges d'exploitation	517

Le loyer est de 646 KCHF. En contrepartie, Innosuisse reçoit une contribution de la Confédération du même montant pour couvrir ces frais. La facturation des frais de stationnement aux salariés pour un montant de 2 KCHF est comptabilisée dans les autres recettes.

Les charges de conseil liées à la recherche et à l'innovation sont principalement constituées de frais de mandats d'analyses d'impact pour 427 KCHF, de superviseurs de coaches pour 250 KCHF, d'accompagnement à la recherche SCCER pour 219 KCHF, ainsi que de la contribution d'Innosuisse aux frais de gestion Bridge pour 210 KCHF et de Swisscore pour 125 KCHF.

Les charges de conseil à caractère de frais généraux regroupent les dépenses de communication (741 KCHF), la vérification des liens d'intérêts des organes et experts (215 KCHF), diverses prestations d'accompagnement méthodologique (212 KCHF), les frais de cabinets de ressources humaines pour les membres du conseil de l'innovation et le secrétariat (151 KCHF) ainsi que d'autres frais minimes.

La traduction de textes souvent complexes en allemand, français, italien et anglais est organisée en externe. Le volume des services de traduction (218 KCHF) avait été sous-estimée, si bien que seule une invitation à soumissionner avait été menée à bien. En 2018, Innosuisse a lancé un appel d'offres ouvert pour 4 ans avec option de prolongation.

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 48 KCHF. Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.



Autres explications

23. Engagements contractuels : contributions octroyées pour les périodes futures

	31.12.2018
(en KCHF)	
Contributions à des projets d'innovation réalisés:	
- avec des partenaires chargés de la mise en valeur	130'011
- sans partenaire chargé de la mise en valeur	8'841
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	580
Contribution aux coûts de recherche indirects	14'023
Encouragement de projets d'innovation	153'455
Actions de sensibilisation et de formation	3'861
Bons pour un coaching	4'835
Offres d'information et de conseil	891
Encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science	9'587
Bons pour un mentoring dans le domaine de l'innovation	223
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	3'276
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	189
Mise en valeur du transfert de savoir et de technologie (TST)	3'688
Diffusion de l'information	175
Recherche énergétique (SCCER et Joint Activities)	59'614
Bridge (programme commun avec le FNS)	25'387
Exécution de programmes d'encouragement thématiques	85'001
Réseau Enterprise Europe Network	-
Programmes bilatéraux et multilatéraux	715
Coopérations avec des organismes d'encouragement étrangers	715
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	252'621

En outre, Innosuisse s'est engagée par contrat-cadre à couvrir les frais suivants, selon les montants qui seront déterminés par convention conclue annuellement:

- pour les modules 3 et 4 d'Entrepreneurship (actions de sensibilisation et de formation) en 2020 jusqu'à hauteur de 4'385 KCHF,
- pour les réseaux thématiques nationaux en 2020, avec un montant habituellement de 3'260 KCHF par an.



Redevances futures des leasings opérationnels résultant des contrats non-résiliables au 31.12

	31.12.2018
(en KCHF)	
Echéance jusqu'à 1 an	646
Echéance entre 1 et 5 ans	1'939
Echéance à plus de 5 ans	-
Charges de leasing	2'585

Le contrat de bail avec l'OFCL, pour les locaux sis Einsteinstrasse 2 à Berne, a été signé en 2018 pour une durée de 5 ans. Il existe une option de renouvellement pour 5 ans supplémentaires.

Engagements contractuels pour charges de fonctionnement

	31.12.2018
(en KCHF)	
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	4'661
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	2'833
Engagements contractuels à plus de 5 ans	
Sans échéance / indéterminé	
Total engagements contractuels pour charges de fonctionnement	7'494

Ces engagements contractuels ont principalement pour objet les frais informatiques, la communication et la contribution aux frais de management (Bridge, Swisscore).



24. Unités et parties liées

Les parties liées peuvent être des entités et des personnes qui peuvent exercer une influence sur Innosuisse ou être influencées par Innosuisse. Pour Innosuisse, les catégories suivantes sont définies comme parties liées:

- l'administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA, notamment le SG DEFR et le SEFRI;
- les membres du Conseil d'administration et du Conseil de l'innovation;
- les experts;
- le directeur / la directrice et les autres membres de la direction.

Les coaches et les mentors ne sont pas considérés comme des personnes clés car ils ne prennent pas de décisions pour Innosuisse.

Rémunération des principaux dirigeants

(en KCHF)	2018	2017 (CTI)
Conseil d'administration		
Indemnités et autres avantages à court terme versées au président	29	31
Indemnités et autres avantages à court terme versées aux autres membres	89	105
Cotisations aux assurances sociales	7	7
Total des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration	124	143
Conseil de l'innovation		
Indemnités et autres avantages à court terme versées au président	31	
Indemnités et autres avantages à court terme versées aux autres membres	436	
Cotisations aux assurances sociales	29	
Total des indemnités versées aux membres du Conseil de l'innovation	496	-
Membres du comité de direction		
Rémunération et autres avantages à court terme versés à la directrice	245	25
Rémunération et autres avantages à court terme versés aux autres membres	700	-
Cotisations aux assurances sociales	187	5
Total des rémunérations versées aux membres du comité de Direction	1'132	30

Les rémunérations 2017 ont été versées par la CTI au titre d'Innosuisse.

Le conseil d'administration est composé de sept membres issus de la science et de l'industrie, experts dans la promotion de l'innovation. Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent pour délibérer et prendre des décisions en commun. Au cours de cet exercice, quatre réunions ordinaires équivalent à deux jours de réunion ainsi que quatre conférences téléphoniques supplémentaires ont été organisées. Le Comité d'audit et de conformité s'est réuni quatre fois au cours de l'année sous revue et a également tenu un atelier. Il assiste et conseille le Conseil d'administration dans la surveillance de la comptabilité, de l'information financière et du respect de la loi, des statuts, des règlements, des directives et autres normes internes.



Le Conseil de l'innovation est l'organe spécialisé d'Innosuisse. Au 31 décembre 2018, il se composait de 23 membres. Le Conseil de l'innovation se réunit en séance plénière aussi souvent que les affaires l'exigent. Six séances plénières et un atelier ont eu lieu au cours de cet exercice. Le Conseil de l'innovation se répartit en cinq unités thématiques permanentes (sciences de la vie, sciences sociales et business management, ingénierie, énergie-environnement et technologies de l'information et de la communication). Elles se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent. Au cours de l'année sous revue, 39 réunions (7 Sciences de la vie, 7 Sciences sociales, 9 Ingénierie, 8 Energie-Environnement, 8 TIC) des unités thématiques pour l'évaluation et la décision des demandes de financement ont eu lieu.

25. Information sectorielle

Le résultat d'Innosuisse n'est pas réparti en plusieurs segments.

La majeure partie des coûts sont engendrés par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activité opérationnelle) et ne peuvent pas être répartis en sous-activités de manière fiable.

26. Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels

Depuis la date de clôture (31 décembre 2018), aucun événement susceptible d'influer sur l'image fidèle des comptes annuels 2018 n'est intervenu.

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 21 février 2019, et seront soumis au Conseil fédéral pour approbation avant publication.

Berne, le 21 février 2019

Annalise Eggimann
Directrice

Caroline Boutillon-Duflot
Cheffe de la division Finances et
Organisation



Reg. Nr. 1.19266.928.00248.004

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil d'administration de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), Berne et au Conseil fédéral

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué conformément à l'article 11 de la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (LASEI, RS 420.2) l'audit des comptes annuels d'Innosuisse, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'Innosuisse au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ». Nous sommes indépendants d'Innosuisse conformément à la loi sur le contrôle fédéral des finances (RS 614.0) ainsi qu'aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes annuels et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent autrement présenter des anomalies significatives. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux IPSAS et aux exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil *d'administration* est responsable d'évaluer la capacité d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité d'Innosuisse à poursuivre ses activités.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NAS et aux ISA permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NAS et aux ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs dans les comptes annuels, planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne d'Innosuisse;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant;
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil de d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par Innosuisse de la continuité de l'exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous nous entretenons avec la direction et le comité audit et conformité d'Innosuisse notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la Loi sur le contrôle des finances et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons qu'une gestion des risques appropriée à Innosuisse a été mise en place.

En outre, conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons que les informations sur le développement du personnel dans le rapport annuel sont exactes.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 21 février 2019

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES¹



Martin Köhli
Réviseur responsable
Expert-réviseur
agrée



Virginie Bugnon
Expert-réviseur
agrée

Annexes: Comptes annuels d'Innosuisse comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes.

¹ Adresse: Monbijoustrasse 45, CH-3003 Bern



Rapport annuel Innosuisse

1	Évolution de l'activité au cours de l'année sous revue	2
1.1	Appréciation de l'exercice 2018.....	2
1.2	Environnement législatif	4
1.3	Changements au sein des organes dirigeants.....	4
1.4	Finances et trésorerie.....	5
1.5	Investissements et participations stratégiques.....	5
1.6	Événements extraordinaires.....	5
2	Indications sur la gestion des risques (art. 17, al. 3, LASEI)	6
2.1	Bases et prescriptions	6
2.2	Responsabilités	6
2.3	Processus de gestion des risques	6
3	Service de vérification de la conformité et service juridique	7
3.1	Bases et prescriptions	7
3.2	Responsabilités	7
3.3	Priorités pour 2018.....	7
4	Gestion du personnel	8
4.1	Organisation.....	8
4.2	Bases légales, rapports de travail.....	8
4.3	Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3, LASEI)	9
4.4	Effectifs et nombre de postes	11
5	Liens d'intérêts (art. 17, al. 3, LASEI)	12
5.1	Conseil d'administration (art. 6, al. 7, LASEI)	14
5.2	Conseil de l'innovation (art. 9, al. 7, LASEI)	15
5.3	Direction (art. 17, al. 3, LASEI).....	18
5.4	Experts (art. 10, al. 2, LASEI).....	19



1 Évolution de l'activité au cours de l'année sous revue

L'année 2018 est le premier exercice d'Innosuisse qui a repris au 1er janvier 2018 l'ensemble des tâches de la CTI. En accord avec le nouveau cadre juridique voulu par le Parlement, Innosuisse est un établissement fédéral de droit public ; il dispose ainsi d'une structure juridique propre. En outre, sa gouvernance diffère sensiblement de celle de la CTI avec une claire séparation entre les missions du conseil d'administration qui se concentre sur les tâches stratégiques et le conseil de l'innovation qui passe en revue les projets soumis à Innosuisse.

De nouvelles tâches, telles que les relations internationales, notamment pour des programmes d'innovation européens, sont désormais confiées à Innosuisse. De son côté, la direction d'Innosuisse veille à ce que l'agence soit en mesure de fonctionner. Elle coordonne les efforts des acteurs œuvrant au sein et/ou en relation avec Innosuisse, notamment avec l'administration fédérale.

Le démarrage de l'activité d'Innosuisse au début 2018 a non seulement entraîné des changements à l'intérieur de l'agence, mais il a en plus modifié les interactions avec le monde extérieur, ce qui a eu pour conséquence une plus faible activité durant le premier semestre 2018.

Côté opérationnel, Innosuisse a dû remplir de nouvelles tâches de support qui étaient auparavant effectuées par l'administration fédérale. Ce changement de périmètre a entraîné le besoin d'étoffer les équipes d'Innosuisse en 2018 et aura encore un impact en 2019.

Avec l'importante tâche de reprendre le flambeau de la CTI, Innosuisse a réussi son démarrage en 2018 et va, dès 2019, viser à encore mieux adresser les besoins de ses partenaires et remplir pleinement sa mission d'encouragement à l'innovation en Suisse.

1.1 Appréciation de l'exercice 2018

Au cours de son premier exercice, dans des conditions-cadres difficiles, Innosuisse a d'une manière générale maintenu l'encouragement public de l'innovation à un bon niveau et enregistré dans quelques domaines des améliorations réjouissantes par rapport aux années précédentes.

L'encouragement de projets d'innovation a accusé une baisse de 40 % de la demande par rapport à l'année précédente. Les raisons de ce recul sensible sont difficiles à établir, mais elles pourraient être liées en partie au changement institutionnel. Les inquiétudes suscitées au départ par ce changement qui a entraîné des modifications des conditions d'encouragement ont pu être dissipées grâce à l'intense activité d'information déployée par Innosuisse tout au long de l'année écoulée. Les chèques d'innovation pour les PME ont connu une demande nettement plus forte que les années précédentes. La nouvelle forme des chèques, qui répond au souhait des PME d'obtenir un accès plus facile au savoir-faire scientifique recherché, a vraisemblablement porté ses fruits. Le programme BRIDGE et les SCCER ont pu être reconduits au niveau habituel.

L'encouragement des start-up a connu un essor particulièrement réjouissant. Le coaching de start-up a enregistré une croissance remarquable d'environ 40 % par rapport à 2017. La possibilité donnée aux start-up de participer plus activement à l'organisation du soutien qui leur est apporté a manifestement répondu à leurs attentes.



Les instruments TST ont été passés au crible, en partie en raison des nouvelles conditions-cadres légales, et les contacts avec les acteurs concernés, notamment avec les directions des réseaux thématiques nationaux et les mentors de l'innovation, ont été intensifiés. Leurs apports servent à améliorer constamment l'offre d'encouragement. Les contacts ont aussi été renforcés avec les acteurs cantonaux et régionaux de l'innovation ainsi qu'avec le SECO et de nouvelles formes de collaboration ont été établies.

Le domaine d'activité de la coopération internationale a pris une nouvelle importance pour Innosuisse grâce à l'arrivée des conseillers du réseau Enterprise Europe Network. Avec la reprise au 1er janvier 2019 de la responsabilité des programmes européens d'innovation, Innosuisse dispose désormais des éléments nécessaires au développement d'une stratégie de coopération internationale cohérente.

D'un point de vue stratégique, l'année a été marquée par la préparation du programme pluriannuel 2021-2024 et par la recherche d'un assouplissement des conditions-cadres légales régissant l'encouragement de l'innovation.

En ce qui concerne l'entreprise, la priorité a été donnée à la mise en place et à la consolidation des structures d'organisation et des processus d'Innosuisse. En particulier la désignation d'un nombre suffisant d'experts a nécessité pas moins de trois procédures de sélection. Innosuisse a aussi dû organisé des formations sur les nouveaux processus et les nouvelles tâches pour toutes les personnes qui travaillent pour elle selon le système de milice et pour les collaborateurs du secrétariat. Ces défis ont retardé le déroulement des affaires au premier semestre. Ce problème a pu être résolu en cours d'année par la prise de mesures appropriées et par le recrutement du personnel nécessaire.

En fin d'année, un important excédent budgétaire subsiste aussi bien dans le domaine de l'encouragement que dans les frais de fonctionnement. Il s'explique dans le premier cas par la faible demande dans le domaine des projets d'innovation ainsi que par une sollicitation intervenue plus tard que prévu des contributions accordées dans le domaine des start-up et du TST. Dans les frais de fonctionnement, les faibles charges de personnel ainsi que des dépenses informatiques inférieures aux prévisions ont contribué à ce résultat. Les charges de personnel sont notamment inférieures en raison des dépenses plus modestes que prévues pour le travail d'évaluation des experts.

Du fait des charges de consolidation élevées, du temps important consacré à l'information et des ressources mobilisées pour assurer les programmes d'encouragement et réaliser les travaux de planification pour les années 2021-2024, quelques concepts et stratégies qui auraient dû être achevés à la fin 2018 n'ont pas pu être élaborés dans les délais. Il s'agit notamment du concept concernant les fonds de tiers et de celui relatif à la mesure de la productivité. Ces travaux seront menés à leur terme en 2019.

1.2 Environnement législatif

Au cours de l'année sous revue, il n'y a pas eu d'activités juridiques qui auraient affecté Innosuisse en particulier.

1.3 Changements au sein des organes dirigeants

Le 7 novembre 2018, le Conseil fédéral a nommé Luciana Vaccaro, rectrice de la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), au Conseil d'administration d'Innosuisse. Elle remplace Martina Hirayama, qui s'est retirée du conseil le 31 août 2018 à la suite de sa nomination, le 4 juillet 2018, à la tête du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Nom	Prénom	Entrée	Sortie
Vaccaro	Luciana	07.11.2018	
Hirayama	Martina		31.08.2018

Le Conseil d'administration a nommé Caroline Boutillon-Duflot cheffe de la division Finances et organisation ainsi que Marc Pauchard en tant que chef de la division Transfert de savoir et collaborations internationales pour compléter la direction formée de cinq membres. Madame Boutillon-Duflot a rejoint Innosuisse le 1^{er} janvier 2018 et Monsieur Pauchard le 1^{er} avril 2018. Andreas Reuter, chef de la division Encouragement des projets et des programmes et membre de la direction, a quitté Innosuisse le 31 octobre 2018. Kathrin Kramer dirige la division *ad interim*. Le recrutement est en cours.

Au cours de l'année, quatre membres se sont retirés du Conseil de l'innovation et six nouveaux ont été élus. L'élection par le Conseil d'administration a eu lieu le 18 septembre 2018. Le Conseil de l'innovation est composé de 23 membres à fin 2018.

Nom	Prénom	Entrée	Sortie
Ambros	Reinhard Johann	18.09.2018	
Brown	David	18.09.2018	
Ernst	Bettina	18.09.2018	
Lucchina	Massimo	18.09.2018	
Rüttimann	Christoph	18.09.2018	
Wyden Guelpa	Anja	18.09.2018	
Béhar	Yves		31.10.2018
Meyer	Myriam		30.06.2018
Ribar	Monika		16.05.2018
Sigrist	Stephan		31.12.2018



1.4 Finances et trésorerie

La Confédération octroie chaque année à Innosuisse des indemnités pour financer ses tâches (activités d'encouragement) ainsi que pour son exploitation (frais de fonctionnement). Innosuisse n'a pas reçu de fonds de tiers (selon la LASEI) au cours de l'année écoulée.

1.5 Investissements et participations stratégiques

Au cours de l'année écoulée, Innosuisse a principalement investi dans le développement de ses systèmes informatiques (SAP Finance/Personnel et App Analytics).

Fin 2018, Innosuisse ne disposait d'aucune participation stratégique.

1.6 Événements extraordinaires

Il n'y a pas eu d'événements extraordinaires au cours de l'exercice écoulé.



2 Indications sur la gestion des risques (art. 17, al. 3, LASEI)

2.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration a défini l'objectif et la finalité, les principes et les responsabilités de la gestion des risques de l'entreprise dans une directive séparée sur la gestion des risques. La gestion des risques d'Innosuisse englobe l'ensemble des méthodes, objectifs et mesures permettant une gestion systématique des risques avec un système de contrôle interne (SCI) efficace. Celui-ci garantit l'identification, l'évaluation et la gestion des risques à un stade précoce et permet de prendre des mesures pour réduire ou couvrir les risques importants et les cumuls de risques.

2.2 Responsabilités

Le Conseil d'administration assume la responsabilité finale de la conception de la gestion des risques et du SCI. Il s'appuie sur le comité d'audit et de conformité pour approfondir certaines questions et préparer les décisions. La direction assure la mise en œuvre.

Les divisions et les services d'état-major sont responsables de la gestion des risques dans leur domaine de compétence (1^{ère} ligne). Dans le cadre du système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, l'organe de révision (3^e ligne) aide le Conseil d'administration et son comité d'audit et de conformité à s'acquitter de leurs responsabilités par des procédures d'audit indépendantes.

Le service de vérification de la conformité est également responsable de la gestion des risques. Il assiste le Conseil d'administration et la direction en matière de gestion des risques (2^e ligne). Il fournit des méthodes et des instruments de gestion des risques.

2.3 Processus de gestion des risques

Innosuisse procède au moins une fois par an à une évaluation des risques. Les risques sont identifiés, inventoriés, évalués et subdivisés en risques opérationnels, risques stratégiques et risques de réputation selon des méthodes et instruments usuels. La direction formule des mesures appropriées pour réduire la probabilité de survenance et minimiser l'impact potentiel d'un risque. Le service de vérification de la conformité assure la production de rapports intégrés en temps opportun et favorise la discussion régulière de la situation des risques au sein de la direction, du comité du Conseil d'administration et du Conseil d'administration.



3 Service de vérification de la conformité et service juridique

3.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration assume la responsabilité finale en créant une fonction de vérification de la conformité. Le service de vérification de la conformité est subordonné à la directrice. Avec les autres réglementations externes et internes, le nouveau Code de conduite constitue la base d'une compréhension uniforme de la conformité chez Innosuisse.

3.2 Responsabilités

Le service de vérification de la conformité soutient le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans l'exercice de leurs fonctions en examinant de manière indépendante et objective les risques d'Innosuisse dans le cadre de transactions, projets et autres activités. Le service de vérification de la conformité, d'une part, assume des tâches consultatives et de formation et, d'autre part, est habilité à émettre des directives et à exercer la surveillance.

Le service juridique assiste le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation pour toutes les questions juridiques. Il est chargé de veiller à ce qu'Innosuisse agisse de manière conforme d'un point de vue juridique. Le service juridique conseille le service de vérification de la conformité.

3.3 Priorités pour 2018

Des structures et des processus clairs permettent la mise en œuvre des prescriptions. Le service de vérification de la conformité a défini et réglementé les types d'actes législatifs autorisés chez Innosuisse. Au total, six dispositions d'exécution, trois lignes directrices, quatre règlements, deux guides et onze directives ont été élaborés conformément à ces prescriptions et mis en œuvre par les niveaux hiérarchiques responsables. En mai 2018, le Conseil d'administration a adopté le nouveau Code de conduite.

Le conseil et l'accompagnement de la ligne dans ses activités quotidiennes sont en place. En collaboration avec le service juridique, les employés du secrétariat ont été formés sur des sujets d'actualité (droit administratif, droit de la conformité et des marchés publics).

Les rapports trimestriels de conformité sont adressés directement au Conseil d'administration et sont discutés, au préalable et en détail, au sein du comité d'audit et de conformité. A l'automne 2018, les liens d'intérêt déclarés et publiés des membres du Conseil d'administration, du Conseil de l'innovation et des experts ont été examinés avec un soutien externe. Le comité d'audit et de conformité a examiné les conclusions et défini des mesures dans le cadre d'un atelier séparé.



4 Gestion du personnel

4.1 Organisation

Innosuisse est l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation. Elle a le statut d'établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique. Sa mission, sa forme d'organisation, ses organes et ses instruments sont définis dans la loi (loi sur Innosuisse, LA-SEI¹). La mission d'Innosuisse est de promouvoir l'innovation basée sur la science au profit de l'économie et de la société. La combinaison du savoir, de l'expérience, de la recherche et du développement est aujourd'hui la clé de la réussite économique. Innosuisse encourage spécifiquement l'interaction entre la science et le marché moyennant des projets d'innovation, la mise en réseau, la formation et le coaching.

Le **Conseil d'administration** est l'organe stratégique d'Innosuisse. Composé de sept membres, il a pour tâche de piloter l'agence à long terme et en conformité avec les objectifs du Conseil fédéral. Celui-ci nomme les membres du Conseil d'administration pour une période de quatre ans et en désigne le président.

Le **Conseil de l'innovation** est l'organe spécialisé d'Innosuisse. Il décide des demandes d'encouragement et accompagne l'exécution des mesures d'encouragement sur les plans scientifiques et de l'innovation. Il élabore en outre des propositions concernant la stratégie et les instruments d'encouragement à l'intention du Conseil d'administration. Dans le cadre de son activité, le Conseil de l'innovation recourt à un pool d'experts.

La **direction** est l'organe opérationnel d'Innosuisse. Elle est composée de cinq membres, dont la directrice. La structure d'organisation d'Innosuisse se compose des divisions suivantes : Encouragement des projets et des programmes, Scène entrepreneuriale et relève, Transfert de savoir et collaborations internationales, Finances et organisation, État-major de direction.

4.2 Bases légales, rapports de travail

La direction et le personnel sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération (LPers²) et aux ordonnances d'application³ ainsi qu'à l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse⁴.

Les rapports de travail des collaborateurs du secrétariat d'Innosuisse relèvent du droit public. Il n'y a pas de rapports de travail régis par le Code des obligations.

¹ [RS 420.2](#)

² [RS 172.220.1](#)

³ [RS 172.220.111.3](#), [RS 172.220.111.31](#) et [RS 172.220.111.4](#)

⁴ [RS 420.232](#)



4.3 Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3, LASEI)

4.3.1 Bases

La politique du personnel d'Innosuisse se fonde sur la politique du personnel de la Confédération. Elle a pour but de renforcer la performance d'Innosuisse. À cet effet, elle agit à deux niveaux :

- **Collaborateurs** : l'accomplissement optimal des tâches dépend en définitive de la présence de collaborateurs compétents et bien encadrés. Innosuisse offre à son personnel des conditions d'engagement intéressantes et des perspectives de développement. Elle est un employeur fiable qui entend établir des relations durables avec son personnel.
- **Instruments** : Innosuisse se veut un employeur attractif recourant à des instruments compétitifs de gestion du personnel. On citera comme exemples une culture de conduite tournée vers les objectifs, des instruments modernes de planification et de gestion des ressources et une offre étendue de formations et de formations continues.

4.3.2 Recrutement du personnel

Avec la transformation de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) en Innosuisse au 1^{er} janvier 2018, 7 nouvelles fonctions ont été créées. Au cours de l'exercice sous revue, 21 nouveaux collaborateurs (3 à durée déterminée et 18 permanents) ont rejoint Innosuisse. Dans ce contexte, on mentionnera spécialement l'arrivée de l'équipe *Enterprise Europe Network* (EEN) et de ses 6 membres dans le giron d'Innosuisse au 1^{er} janvier 2018. Dans l'effectif total, 3 postes ont été pourvus à l'interne. Sont inclus 2 employés temporaires qui ont pu passer à un contrat de durée indéterminée ou de durée déterminée.

Innosuisse attribue parfois aussi des mandats de recherche afin de pourvoir des postes de direction. Pour les autres fonctions, la recherche de personnel s'effectue par le biais d'offres d'emploi publiées sur le site Internet d'Innosuisse ainsi que sur des canaux numériques et, le cas échéant, dans certains médias imprimés.

4.3.3 Développement du personnel

Innosuisse offre à ses collaboratrices et ses collaborateurs la possibilité de se développer en permanence et en fonction de leurs besoins individuels. Sur la base du nombre de postes approuvés, Innosuisse alloue à cet effet des ressources financières aux divisions et aux services d'état-major. Au cours de l'exercice écoulé, une enveloppe de CHF 15'200 a été consacrée à la formation du personnel dispensée en externe.

Au cours de l'exercice sous revue, Innosuisse a placé l'accent sur la formation interne. Au cours de l'année, les RH ont mis au point et organisé un programme d'introduction en plusieurs parties pour les nouveaux venus. Pendant la phase d'intégration, les nouveaux collaborateurs d'Innosuisse suivent quatre ateliers d'une demi-journée au cours desquels toutes les unités organisationnelles sont impliquées afin de transmettre les connaissances internes d'Innosuisse et de promouvoir le réseautage. En plus de ces modules de formation, un atelier d'une journée a été organisé avec tous les employés du secrétariat et deux ateliers de

formation à la conduite ont été organisés pour les cadres sur la base des résultats de l'enquête menée auprès du personnel en 2017. Chacun de ces ateliers était accompagné d'animateurs externes.

Les divisions et les services d'état-major sont chargés d'identifier et de traiter les besoins en matière de formation et de mise à niveau des qualifications professionnelles et des compétences spécifiques. À l'avenir, Innosuisse se propose de couvrir plus systématiquement une partie de ces besoins de développement du personnel. Un nouveau processus de planification et de mise en œuvre permettra à Innosuisse de fixer régulièrement et systématiquement des priorités en matière de formation et de formation continue sur la base de considérations stratégiques.

4.3.4 Fidélisation et affectation du personnel

Le processus de gestion de la performance d'Innosuisse moyennant l'évaluation des prestations et une convention d'objectifs est basé sur le modèle de l'administration fédérale. Il n'y a pas de prescriptions concernant l'évaluation du niveau de prestations ou la distribution des niveaux.

Les membres de la direction travaillent selon le modèle de l'horaire fondé sur la confiance. Tous les autres employés travaillent suivant l'horaire à l'année avec saisie du temps de travail. À la fin de l'année, les jours de vacances restants et le solde horaire variable pour ce groupe d'employés étaient les suivants :

Solde en jours par équivalent plein temps (EPT)	2018	2017	Variation	
	(Innosuisse)	(CTI)	absolue	relative
Jours de vacances restants	10.2	14.8	-4.6	-31%
Solde horaire variable	9.9	0.8	+9.1	+1136%

Les soldes de vacances et d'horaires flexibles ont de nouveau augmenté de manière significative par rapport au niveau déjà élevé atteint à la fin de 2017. Les soldes créditeurs sont un indicateur de la charge de travail élevée au sein de l'organisation. Cela s'explique par le travail de développement et de consolidation considérable qui a dû être effectué en plus des activités quotidiennes normales. La planification des tâches et des ressources effectuée au cours de l'été a confirmé la nécessité de pourvoir des postes supplémentaires. Jusqu'au renforcement des équipes, le recours à du personnel temporaire était nécessaire au second semestre de l'année pour assurer la qualité attendue et le respect des délais. Les prestations de vacances et d'horaire flexible seront réduites d'ici la fin de 2020 au plus tard.

Il n'y a pas eu d'accidents du travail en 2018. Le taux moyen de maladie était de 3.7 % (année précédente : 1.9 %). Le taux de maladie chez Innosuisse est donc légèrement supérieur à celui de l'année précédente pour la CTI. Trois employés ont été malades pendant plus de 25 jours ouvrables cumulés. Parmi les employés ayant des absences de plus longue durée, deux personnes ont été en congé maladie pendant plus de 60 jours ouvrables.



Le passage de la CTI à la nouvelle forme d'organisation a eu des effets sensibles sur les collaboratrices et les collaborateurs du secrétariat. Innosuisse offre gratuitement à ses collaboratrices et ses collaborateurs des conseils sociaux externes pour clarifier des situations difficiles et des problèmes personnels.

4.4 Effectifs et nombre de postes

4.4.1 Effectifs et nombre de postes

La diversité des points de vue et des modes de pensée individuels – façonnés par l'origine, le sexe, l'âge et l'expérience – est porteuse d'une diversité de potentiels. Innosuisse emploie au secrétariat 57 personnes, dont six sont de nationalité étrangère. L'effectif total correspond à 47 équivalents temps plein (ETP).

4.4.2 Travail à temps partiel

Des formes de travail attractives et flexibles – telles que le travail à domicile, le travail à temps partiel et l'horaire flexible – permettent d'atteindre un équilibre acceptable entre travail et vie privée. Tous les postes vacants sont mis au concours avec un taux d'occupation de 80 à 100 %. Les conditions-cadres pour le partage d'emploi – y compris pour les cadres – sont utilisées.

En moyenne, 35 employés (25 femmes et 10 hommes) travaillent à temps partiel. Le taux d'occupation moyen est de 80 % pour les femmes et de 88 % pour les hommes. La moyenne pour les deux sexes est de 83 %.

4.4.3 Structure par âge et répartition par sexe

L'âge moyen du personnel d'Innosuisse est de 42 ans (femmes : 40 ans ; hommes : 44 ans). La répartition par sexe est de 63 % de femmes et de 37 % d'hommes. La proportion de femmes dans les fonctions de cadres est de 48 % et celle des hommes de 52%.

4.4.4 Langues

La plupart des collaborateurs d'Innosuisse (77%) sont de langue maternelle allemande. La proportion d'employés ayant le français (12 %), l'italien (5 %), le rhéto-roman (2 %) ou d'autres langues maternelles (4 %) est actuellement encore inférieure aux valeurs cibles. Il est important que les employés connaissent une deuxième langue nationale pour pouvoir remplir leurs tâches dans l'encouragement de l'innovation. Pour les employés qui travaillent dans un environnement international, la maîtrise de l'anglais est une condition préalable.

4.4.5 Rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel – départs à la retraite, fins de contrat à durée déterminée, résiliations du contrat par les employés et licenciements par l'employeur – est calculé par rapport à l'effectif total en fin d'année. Celui-ci comprend toutes les fonctions rémunérées par



un salaire mensuel, quel que soit le niveau hiérarchique. Ne sont pas pris en compte les apprentis, les stagiaires universitaires, les membres des organes de milice (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation), ni les expertes et experts.

Le taux de rotation du personnel est de 14.0% en 2018 : il y a eu 5 départs volontaires (taux de rotation volontaire de 8.8%) et 3 fins de contrat à durée déterminée (taux de rotation involontaire de 5.3%).

Fin 2018, six salariés ont un contrat à durée déterminée, dont trois conclus en 2018.

Le taux de retour des parents après un congé maternité est de 100 %.

4.4.6 Places d'apprentissage

Les apprentis de deuxième et troisième année du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI travaillent pendant six mois chez Innosuisse dans le cadre d'un plan d'échange et de rotation pratiqué de longue date avec succès. Innosuisse n'emploie pas ses propres apprentis pour le moment. L'objectif stratégique d'Innosuisse est de créer ses propres places d'apprentissage pour les apprentis employés de commerce à partir du 1^{er} août 2020.

4.4.7 Emploi de personnes en situation de handicap

Innosuisse n'emploie actuellement pas de personnes en situation de handicap.

4.4.8 Analyse des salaires et salaire moyen

Innosuisse n'a pas procédé à une analyse des salaires au cours de l'exercice sous revue. Lors du transfert de la CTI à Innosuisse, tous les postes ainsi que leur classification dans les classes de salaire de la Confédération ont été vérifiés selon des critères définis et validés par la direction. La classe de salaire de la directrice est fixée dans l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse. Le Conseil d'administration détermine la classe de salaire des autres membres de la direction.

Le salaire de base moyen annuel pour 2018 est de CHF 100 581 selon le taux d'activité, et de CHF 118'893 à 100%.

5 Liens d'intérêts (art. 17, al. 3, LASEI)

Les membres du Conseil d'administration, les membres du Conseil de l'innovation et les experts déclarent leurs liens d'intérêts avant et après leur élection. Ils informent régulièrement le Conseil d'administration des changements survenus dans leurs liens d'intérêts.

Les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil fédéral sont publiés dans [l'annuaire de la Chancellerie fédérale](#) conformément à l'art. 8k OLOGA.



Les liens d'intérêts des membres élus du Conseil de l'innovation et des experts élus sont publiés sur le [site Internet d'Innosuisse](#).

Un tableau synthétique des liens d'intérêts déclarés au 31 décembre 2018 se trouve dans l'annexe au présent rapport de gestion.



5.1 Conseil d'administration (art. 6, al. 7, LASEI)

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Annuaire de la Chancellerie fédérale					
Kudelski André	Président et Administrateur Délégué Kudelski SA, Cheseaux-sur-Lausanne	Oui (26)	Oui (1)	Oui (2)	Non
Bugnion Edouard	Professeur EPFL, Lausanne	Oui (2)	Non	Non	Non
Calame Thierry	Rechtsanwalt und Partner Lenz & Staehelin, Zürich	Oui (2)	Non	Oui (2)	Non
Haemmerli Trudi	CEO and Director PerioC Ltd, Ongar, UK und Managing Director TruStep Consulting GmbH, Basel	Oui (2)	Non	Oui (2)	Non
Illy Marco		Oui (2)	Non	Non	Non
Thibaudeau Nicola	CEO MPS Mirco Precision System, Biel	Oui (5)	Non	Non	Non
Vaccaro Luciana	Rectrice Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale HES-SO, Delémont	Oui (7)	Non	Non	Non

5.2 Conseil de l'innovation (art. 9, al. 7, LASEI)

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Eschermann Bernhard	ABB, CTO Industrial Automation	Oui (3)	Non	Non	Non
Zwinggi Alois	World Economic Forum, Member of the Managing Board	Oui (3)	Non	Non	Oui (1)
Ambros Reinhard Johann	pensioniert	Oui (6)	Non	Non	Non
Bazin Jean-Luc	Swatch Group RD Ltd, CEO/Direction – Vice directeur	Oui (2)	Non	Non	Non
Brown David	Logan Brown Sàrl, Director	Oui (3)	Non	Non	Non
Casanova Nicoletta	FEMTOprint SA, CEO/President	Oui (1)	Oui (1)	Oui (2)	Non
Copéret Christophe	ETH Zurich, Professor	Oui (5)	Non	Oui (2)	Oui (2)
Demen-Meier Christine	HEG Fribourg, Affiliate Professor of Entrepreneurship	Oui (2)	Non	Oui (2)	Non
De Tonnac Alisée	Seedstars World SA, CEO	Oui (1)	Non	Non	Non

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Dransfeld Clemens	TU Delft, Professor of Aircraft Manufacturing Technologies	Oui (5)	Non	Non	Non
Bettina Ernst	PRECLIN Biosystems AG, CEO	Oui (9)	Oui (1)	Non	Non
Hemmer Frédéric	CERN, Chef du Département des Technologies de l'information	Non	Non	Non	Non
Heuberger Renat	South Pole Holding SA, CEO	Oui (2)	Non	Non	Non
Keller Emanuela	UniversitätsSpital Zürich, Leitende Ärztin	Oui (4)	Non	Non	Non
Kornowski-Bonnet Sophie	F. Hoffmann La Roche, Global Head Roche Partnering	Oui (2)	Non	Non	Non
Lucchina Massimo	Samsung Electronics, Head BD Europe Corporate Strategy Office	Oui (1)	Non	Oui (4)	Non
Nasciuti Adriano	SUPSI, Institutsleiter (MEMTI)	Oui (3)	Non	Non	Non
Puschmann Thomas	FinTech Innovation Universität Zurich, Director Swiss FinTech Innovation Lab	Non	Non	Non	Non
Renaud Philippe	EPFL, Professeur ordinaire	Oui (5)	Oui (1)	Non	Non

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Richard Kelly	ID Quantique SA, SVP Quantum Safe Security	Oui (3)	Non	Non	Oui (2)
Rüttimann Christoph	Bystronic Group, Chief Technology Officer	Oui (3)	Non	Non	Non
Tzonis Stelio	Eduxia SA, Senior Consultant	Oui (2)	Non	Non	Non
Wyden Guelpa Anja	civicLab, CEO	Oui (4)	Oui (2)	Non	Non

5.3 Direction (art. 17, al. 3, LASEI)

Selon déclarations	Fonction	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Annalise Eggimann	Directrice	Oui ⁽⁵⁾	Non	Non	Non
Kramer Kathrin	Cheffe de division ad interim Encouragement des projets et des programmes	Non	Non	Non	Non
Gruhl-Bégin Dominique	Cheffe de division scène entrepreneuriale et relève	Non	Non	Non	Non
Pauchard Marc	Chef de division Transfert de savoir & Collaborations internationales	Oui ⁽⁶⁾	Non	Non	Non
Boutillon-Dufflot Caroline	Cheffe de division Finances & Organisation	Non	Non	Non	Non

⁵ Membre du Conseil de la Croix-Rouge depuis 2018. Présidente de l'association cantonale bernoise de la Croix-Rouge depuis 2014

⁶ Membre Jury à l'Innovation, Canton de Fribourg

5.4 Experts (art. 10, al. 2, LASEI)

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Ambrosetti Gianluca	Synhelion SA, Directeur	Non	Non	Non	Non
Andersen Marilyne	EPFL, Professeure	Oui (2)	Non	Non	Non
Angelidaki Irini	Technical University of Denmark Professor	Non	Non	Non	Non
Baiardi Giorgio	Baiardi Engineering	Oui (1)	Non	Non	Non
Baumgartner Daniel	ZHAW, Prof, Dozent mir Teamführung	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
Becker Heidrun	ZHAW, Dozierende in der Forschung tätig	Non	Non	Non	Non
Bénard Michel	Google Switzerland GmbH, University Relations Manager	Oui (1)	Non	Non	Non
Berchtold Christian	Fachhochschule Nordwestschweiz, WiMa	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Berger Bruno	SPL Swiss Propulsion Laboratory GmbH MELANI, Informatiksicherheitsbeauftragter Bund	Oui (1)	Non	Non	Non

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Bernard André	Interstaatliche Hochschule für Technik Buchs, Leiter Institut Mikro-Nanotechnologie	Oui (1)	Non	Non	Non
Bernasconi Andrea	Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Professeur de construction en bois	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Bettliol Esther	DNDi (Drugs for neglected diseases initiative), Clinical research scientist manager	Non	Non	Non	Non
Boella Marco	Intel Semiconductor AG, Directeur	Non	Non	Non	Non
Bortot Sara	SUPSI, Doцент	Non	Non	Non	Non
Buhler Peter	IBM Research GmbH, Distinguished Research Staff Member	Non	Non	Oui (1)	Non
Bütikofer Meike	Bütikofer AG, Inhaberin	Oui (4)	Non	Non	Non
Carmeliet Jan	ETH Zurich, Professor, chair of Building Physics	Non	Oui (1)	Non	Non
Claesson Ulf	Clinerion Ltd, CEO BLR&Partner AG, Partner ETH Zurich, Dozent	Oui (6)	Non	Non	Non
Conte Enrico	ABB Schweiz AG, R&D Project Manager, Substation Service Technology	Non	Non	Non	Non
Cornella Sandro	Cornella Consulting Makora AG, CEO	Oui (4)	Oui (1)	Non	Non



Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Curtin François	GeNeuro SA, Chief Operation Officer	Oui (1)	Non	Oui (3)	Non
Darby Sarah	University of Oxford Associate Professor Oxford Insight, Partner	Non	Non	Non	Non
De Haan Peter	EBP Schweiz AG Leiter Geschäftsbereich, Mitglied GL, Partner	Oui (2)	Non	Non	Oui (2)
Demarmels Anton	AND innovation GmbH, Geschäftsführer	Oui (2)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Dersch Ulrich	Hochschule Luzern, Leiter Kompetenzzentrum und Dozent	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
Dietrich Philipp	Philipp Dietrich Unternehmensberatung	Oui (2)	Non	Non	Non
Dommann Alex	Empa, Mitglied der Direktion	Non	Oui (2)	Non	Non
Dubois Ferriere Henri	12th Ave Labs Sàrl, Directeur	Non	Non	Non	Non
Eichlseder Helmut	Technisches Büro Einzeluntern. Technische Uni. Graz Institutsleiter	Oui (3)	Non	Non	Non
Eschmann Michael	Freelance consulting (phasing out) Mpower Ventures AG, Teilhaber	Non	Non	Oui (1)	Non

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Eugster-Meier Elisabeth	Bern Fachhochschule für Agrar-, Frost- und Lebensmittelwissenschaften Abteilungsleiterin Food Science & Management VOénergies Holding SA Directrice	Non	Non	Non	Non
Favre Martine		Oui (1)	Non	Non	Non
Fechner Hubert	SYMPOS Veranstaltungsmanagement GmbH, Einzelunternehmen	Non	Non	Non	Non
Fink Olga	ETH Zurich Assistant professor of Intelligent Maintenance Systems	Non	Non	Non	Non
Fisch Manfred Norbert	EGSplan, Einzel. – Teilhaber Technische Uni. Braunschweig Uni Prof. Institutleiter	Non	Non	Non	Non
Forrer Martin	FISBA AG CTO / Leiter Forschung und Entwicklung	Oui (1)	Non	Non	Non
Freitag Ruth	Universität Bayreuth Professorin	Oui (6)	Non	Non	Non
Frey Peter		Non	Oui (1)	Oui (2)	Oui (1)
Fuhrmann Henning	Siemens Schweiz AG Head of Pre-Development	Oui (1)	Oui (1)	Non	Oui (1)



Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Fussenegger Martin	ETH Zurich, Professor	Oui (1)	Non	Oui (1)	Oui (2)
Gambardella Antonio	FONGIT, Directeur	Oui (11)	Non	Non	Non
Gantenbein Dieter	KISTERS Schweiz GmbH Sales Manager	Non	Non	Non	Non
Gianella Sandro	EngiCer SA, CEO	Oui (1)	Non	Non	Non
Gillingham Dennis	Universität Basel Professor of Organic Chemistry	Non	Oui (1)	Non	Non
Gisler Monika	Universität Zürich Dozentin	Non	Oui (1)	Non	Non
Grossner Ulrike	ETH Zurich, Professor	Non	Non	Non	Non
Grunder Sergio	The Dow Chemical Company Associate Scientist	Non	Non	Non	Non
Gubner Andreas	Hochschule für angewandte Wissenschaften München Professor	Oui (2)	Non	Non	Non
Gygax Ruedi	Pensioniert	Oui (2)	Non	Oui (3)	Non
Gysin Hans Jürg	Suprem SA, CTO	Oui (2)	Non	Non	Non



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Innosuisse – Schweizerische Agentur
für Innovationsförderung

RAPPORT ANNUEL 2018

(fondé sur l'art. 17 LASEI)

Partie du rapport de gestion 2018

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Haarla Liisa	Fingrid Oyj, Senior Advisor	Non	Non	Non	Non
Hahn Horst Werner	Karlsruhe Institute of Technology Geschäftsführender Direktor Instituts Nanotechnologie	Oui (2)	Non	Non	Non
Hanschlin Edmund	Land Nordrhein Westfalen Universitätsprofessor	Non	Non	Non	Non
Heinemann Gereon	Irdp AG CEO	Non	Non	Non	Non
Heinlein Bernd	ZHAW Dozent	Non	Non	Non	Non
Hermle Sandra	BFE Bereichsleiterin Forschungsprogramm Bionergie	Oui (2)	Non	Non	Non
Holtz Ronald	FHNW Dozent, Teamleiter	Oui (3)	Non	Oui (2)	Non
Hutter Andreas	CSEM Section Head	Non	Non	Non	Non
Imhof Lorenz	Nursing Science & Care GmbH Teilhaber	Oui (1)	Non	Non	Non
Jorde Klaus	KJ Consult, Einzelunternehmen SJE Ecohydraulics Engineering, Teilhaber	Non	Oui (1)	Non	Non



Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Kaiser Ulrich	Endress + Hauser Services AG Director Technology	Non	Non	Oui (2)	Non
Kaloulis Konstantinos	EPFL Chef de projets avec le décanat de SV, Innovation	Oui (1)	Non	Non	Oui (1)
Kaltschmitt Martin	Technische Universität Hamburg Institutsleiter, Universitätsprof.	Oui (14)	Non	Non	Non
Karrer-Rüedi Erna	Eos Entrepreneur Foundation Personengesellschafterin	Oui (1)	Non	Non	Non
Kohl Thomas	Karlsruher Institut für Technologie Professor Geothermie	Non	Non	Non	Non
Kottmann Markus	Hochschule Technik Rapperswil Professor / Institutspartner	Non	Non	Oui (1)	Non
Kraehenbuehl Thomas	Nestlé Global Head Strategic Franchise Dermato-Oncology	Non	Non	Non	Non
Leeds Jennifer	Novartis Institutes Biomedical Research Inc Executive Director	Oui (4)	Non	Non	Non
Lenz Barbara	DLR e.V. Direktorin des Instituts für Verkehrsforschung	Oui (4)	Oui (4)	Oui (3)	Oui (3)



Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Lipps Georg	FHNW Dozent	Non	Non	Non	Non
Lukas Wilma	W Life Sciences Directrice	Oui (3)	Non	Non	Non
Mathys Nicole	Bundesamt für Raumentwicklung Sektionschefin Uni of Neuchâtel Lecturer, Adjunct Prof. FHS St Gallen Dozentin, Forschungsleiterin	Non	Oui (3)	Non	Non
Maier Edith	FONGIT, Senior Advisor	Non	Non	Non	Non
Miners James	Economiesuisse, Chefökonom	Oui (5)	Non	Non	Oui (2)
Minsch Rudolf	netSME Consulting Särl Consultant	Non	Non	Non	Non
Moesching Sylvain	Ingenieurbüro Muntwyler Einzelunter- nehmen Berner Fachhochschule Professor / Leiter PV Labor	Oui (1)	Oui (1)	Non	Non
Muntwyler Urs	Silver Peak Vice President of Product	Non	Non	Non	Non



Détail voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Neuenschwander Beat	Berner Fachhochschule Technik und Informatik, Professor für angewandte Lasertechnologie	Non	Non	Oui (1)	Non
Nolte Lutz-Peter	Universität Bern, Institutsdirektor	Oui (2)	Non	Non	Non
Nowak Stefan	NET Nowak Energie & Technologie AG Managing Director	Oui (1)	Oui (2)	Oui (1)	Non
Oreibi Colucci Abir	Lift Events Särl, Directrice	Oui (3)	Non	Non	Non
Ozyhar Tomasz	Omya International AG Project Engineer Forestry & Engineered Wood Applications	Non	Non	Non	Non
Pahud Pierre	Rollomatic SA, Expert en génie mécanique R&D	Oui (2)	Oui (1)	Non	Non
Pasqualini Isabella	École nationale supérieure d'architecture de Versailles Professeuse invitée	Non	Non	Non	Non
Perriard Yves	EPFL, Professeur titulaire	Oui (2)	Oui (1)	Non	Non
Pieder Jörg	ABB Schweiz AG Senior Principal Engineer	Oui (3)	Non	Non	Non
Radtke Barbara	Goldstück AG Teilhaberin	Oui (3)	Non	Oui (3)	Non
Rauschenberger Jens	LEISTER Technologies AG Manager R+D	Non	Non	Non	Non



Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Righi Marcello	ZHAW Professor	Non	Non	Non	Non
Rohrseitz Nicola	Cisco Systems International Sàrl Technology Strategist	Oui (2)	Oui (1)	Non	Non
Rosenthal Matthias	ZHAW School of Engineering Dozent	Oui (1)	Non	Non	Non
Sauer Alexander	Institut für Energieeffizienz der Uni Stuttgart, Direktor Faunhofer, Bereichsleiter	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
Schalcher Hans-Rudolf	Dr. H.R. Schalcher Einzelunternehmen	Oui (2)	Oui (1)	Non	Non
Schegg Roland	HES-SO Valais Professeur ordinaire	Non	Oui (1)	Non	Non
Schiller Irene	Malcibo AG, Chief Medical Officer und Mitglied der GL	Oui (1)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Schlapbach Louis	Pensioniert	Oui (2)	Non	Oui (3)	Oui (1)
Seitz Antje	Deutsches Zentrum für Luft und Raumfahrt e.V Abteilungsleiterin	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Servatius Hans-Gerd	Competivation Consulting UG & Co KG Personengesellschafter	Oui (2)	Non	Non	Non



Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Siddiqi Gunter	Bundesamt für Energie Stv. Leiter Energieforschung	Oui (1)	Non	Non	Oui (1)
Sieber Zinniker Pascal	Dr. Pascal Sieber & Partners AG, Präsident des VR	Oui (5)	Non	Oui (9)	Non
Silacci Pablo	Agroscope Responsable groupe de recherche biologie animale	Non	Non	Non	Non
Sinues Pablo	Universität Kinderspital beider Basel Tenure Track Assistant Professor	Oui (1)	Non	Non	Oui (1)
Spiegel Lesley	Zürcher Hochschule Künste Geschäftsleiterin Institut für Design- forschung, Depart. Design	Oui (3)	Non	Non	Non
Spieldenner Jörg	Nestec SA Abteilungsleiter Public Health	Non	Non	Non	Non
Stadelmann-Steffen Isabelle	Nutrition Nestlé Research Universität Bern	Non	Oui (2)	Non	Non
Stulzer Walter	Ausserordentliche Professorin Futureworks AG, Executive Director	Oui (1)	Non	Non	Non
Thalmann Philippe	EPFL Professor	Oui (2)	Oui (3)	Non	Non
Trommsdorff Ulla	Sulzer Chemtech AG Manager Polymer R&D and applica- tion	Non	Non	Non	Non



Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Umbach Eberhard	Pensioniert	Oui (4)	Non	Non	Non
Valente Anna	SUPSI, Head of Automation, Robotics and Machines Laboratory	Non	Non	Non	Non
Venguerenko Maria	South Pole Carbon Asset Management AG, Cleantech Finance Specialist	Non	Non	Non	Oui (1)
Völkel Reinhard	SUSS MicroOptics SA, CEO	Oui (2)	Non	Non	Non
Wälder Georg	Hepia, HES-GE Professor HES	Non	Non	Non	Non
Wanner Aeneas	Verein Energie Zukunft Geschäftsleiter	Oui (2)	Oui (1)	Non	Oui (1)
Wellinger Arthur	Triple E&M Einzelunternehmen	Non	Non	Oui (3)	Non
Westermann Dirk	Technische Uni. Ilmenau Universitätsprofessor, Leiter fachgebiet Elektrische Energieversorgung	Oui (2)	Non	Non	Non
Winkler Cornelia	Winkler Ingenieure SA Geschäftsführerin und Inhaberin	Oui (1)	Oui (3)	Oui (1)	Non
Zehringer Raymond	Glas Trösch Alsace SA, Geschäftsführer	Oui (1)	Non	Non	Non

Détail voir	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Homepage Innosuisse					
Ziemer Frank	Ziemer Ophthalmic Systems AG, CEO & President	Oui (4)	Non	Non	Non
Zimmerli Lukas	Wunschicht GmbH Geschäftsführer	Non	Non	Non	Non
Zuo Gillet Lan	EPFL Innovation Park, Directrice Ad- jointe	Non	Non	Non	Non